

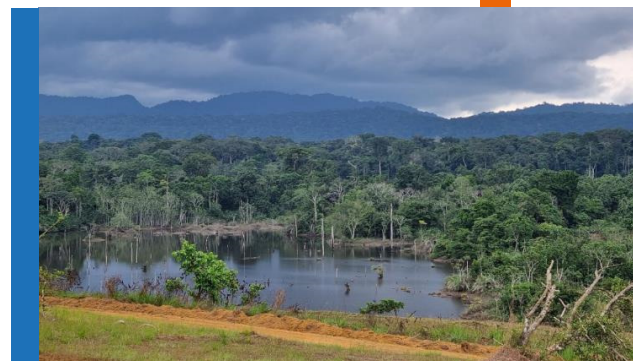


# Appui à l'UFIGA dans l'analyse et la mise en œuvre des nouveaux textes de loi au Gabon (code forestier, ordonnance climat)

*Proposition technique et financière*



DATE Mars 2022



[terea.net](http://terea.net)

78, la Canebière +33 (0) 491 941 539  
13001 Marseille france@terea.net

# SOMMAIRE

<b>CONTEXTE DE LA PRESTATION</b>	<b>2</b>
<b>1. VOLET 1 : ANALYSE PRELIMINAIRE DU PROJET DE CODE FORESTIER GABONAIS</b>	<b>3</b>
1.1. Approche méthodologique	3
1.2. Livrable	3
1.3. Personnel proposé	3
<b>2. VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE REVISION DU PROJET DE CODE FORESTIER GABONAIS</b>	<b>6</b>
2.1. Contexte et approche	6
2.1. Equipe proposée	6
<b>3. VOLET 3 : ANALYSE DES ENJEUX DE L'ORDONNANCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>	<b>7</b>
3.1. Contexte	Erreur ! Signet non défini.
3.1. Approche méthodologique	Erreur ! Signet non défini.
3.1.1. Etape 1 : Analyse de l'ordonnance sous le prisme du carbone	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1.2. Etape 2 : Analyse de l'ordonnance sous le prisme du secteur forestier	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1.3. Etape 3 : Sensibilisation des acteurs forestiers à l'ordonnance	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.1.4. Parties prenantes à consulter	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.2. Personnel proposé	Erreur ! Signet non défini.
<b>4. CALENDRIER</b>	<b>8</b>
<b>5. OFFRE FINANCIERE</b>	<b>9</b>

## CONTEXTE DE LA PRESTATION

---

Le Gabon a adopté son premier code forestier en 2001, qui prévoit des dispositions pour l'aménagement et la gestion durable des forêts gabonaises. Vingt ans après, le gouvernement gabonais a initié sa révision, et un draft a été diffusé auprès des parties prenantes fin 2021. La révision du Code forestier vise à réguler une gestion et une exploitation durables des ressources forestières, en vue d'atteindre les objectifs de 2ème et 3ème transformation et surtout la création d'emplois et de revenus, en lien avec le Plan Opérationnel Gabon Vert (POGV).

Ce nouveau code traduit l'ambition du Gabon de concilier gestion durable des forêts et lutte contre le **changement climatique**, puisqu'il prévoit dans son article 247 que « *les opérateurs économiques du secteur forestier sont soumis aux dispositions des textes en vigueur relatives au diagnostic carbone, plafonnement des émissions des gaz à effet de serre, marché d'échange de quotas d'émission des gaz à effet de serre, système de compensation carbone* ». La gestion durable des forêts doit « *promouvoir la création et la commercialisation des crédits carbone à travers la conservation à travers l'utilisation durable des forêts et le rendement optimisé du bois* ».

A ce sujet, et en parallèle à la réforme du code forestier, le pays a adopté en septembre 2021 l'**ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques**. Cette ordonnance prévoit la création d'un système national de quotas de crédits carbone, afin d'inciter les opérateurs à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Tout opérateur émettant plus de 10 000 tCO<sub>2</sub>e/an est concerné par cette loi, et s'appliquera donc à toutes les concessions forestières du pays.

Ces nouveaux textes **nécessitent une analyse approfondie pour permettre leur appropriation par la Profession, et le cas échéant, d'interpeller les Administrations, sur l'une ou l'autre disposition**. Par ailleurs, il n'est pas exclu qu'il existe des contradictions entre ce que prévoit le projet de code forestier et ce qu'impose l'ordonnance sur les changements climatiques. Ainsi, pour mieux comprendre ces enjeux, l'UFIGA (Union des Forestiers et Industriels du Gabon) a fait appel au cabinet TERE A, par l'intermédiaire du Programme pour la Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), pour réaliser une étude sur ces nouveaux textes et les accompagner dans la défense de leurs intérêts sur ces questions. (cf. lettre en annexe).

L'étude comporte trois volets :

- **Volet 1** : analyse préliminaire du projet de code forestier gabonais ;
- **Volet 2** : accompagnement de l'UFIGA dans le processus de révision du code forestier ;
- **Volet 3** : analyse préliminaire des enjeux de l'ordonnance sur les changements climatiques pour les exploitants forestiers.

# 1. VOLET 1 : ANALYSE PRELIMINAIRE DU PROJET DE CODE FORESTIER GABONAIS

## 1.1. Approche méthodologique

Plusieurs aspects du projet de code forestier ont retenu l'attention de l'UFIGA et nécessitent une expertise, afin de mieux apprécier leur impact sur le fonctionnement actuel des opérateurs forestiers.

L'analyse du code forestier vise à :

- Apporter un regard critique et indépendant sur les nouvelles dispositions du code ;
- Identifier les éventuels points bloquants, les points méritant clarification, et tenter de les éclaircir ;
- Appuyer l'UFIGA dans la préparation d'un argumentaire pour les discussions qui seront engagées avec l'Administration des Eaux de Forêts, porteur du projet, pour défendre les intérêts des exploitants.

L'analyse mobilisera plusieurs experts pour une durée de 22 jours :

- Un pool d'experts sur le volet forestier du code : **Frédéric Sepulchre, Frédéric Priser, Yann Petrucci, Benoît Demarquez**
- Un expert sur le volet industrie : **Frédéric Anquetil**
- Un juriste : **Philippe Karpe**

## 1.2. Livrable

L'analyse débouchera sur une note technique relative au projet de révision du code forestier, et l'appui à l'UFIGA pour la préparation d'un courrier d'accompagnement de la note permettant d'interpeller les autorités de tutelles sur les éléments importants à considérer dans le cadre de ce processus de révision.

## 1.3. Personnel proposé

### ◆ Volet forestier

**Frédéric SEPULCHRE**

**Expert forestier**

Fred. SEPULCHRE est Ingénieur agronome des Eaux et forêts de l'université de Louvain (Belgique). Il a plus de 15 ans d'expérience en foresterie tropicale, dans le bassin du Congo principalement, mais aussi en Asie, en Afrique de l'Ouest et au Brésil. Il a orienté son activité vers les domaines liés à l'aménagement forestier, la gestion et la certification de l'exploitation forestière.

Après avoir travaillé pour des organismes de coopération internationale, il s'est engagé dans une société privée **d'exploitation forestière, au Gabon**, pour la mise en place du système de management environnemental et la mise aux normes de la société avec les critères du FSC.

Depuis 9 ans, il travaille comme consultant indépendant. À ce titre, il réalise des études sectorielles, de l'assistance technique et du suivi de projets du secteur privé comme d'institutions internationales.

Sa large **connaissance du terrain** (inventaires forestiers, aménagement durable, exploitation à faible impact, transformation), son expérience diversifiée et sa sensibilité environnementale en font un acteur compétent et pragmatique.

**Frédéric PRISER**

**Expert forestier**

Ingénieur en Agriculture de formation, la gestion durable des forêts est depuis 2006 au cœur de son activité professionnelle. C'est en **Afrique Centrale** qu'il a acquis son expertise en gestion forestière, que ce soit dans l'aménagement de grands massifs forestiers, la réalisation d'inventaires des ligneux et de la grande faune, l'assistance à l'obtention de la certification FSC FM et CoC, la mise en cohérence avec le RBUE (FLEGT), la réalisation de plans d'aménagement, de plan annuel d'opérations, d'audit de légalité, ou encore la gestion d'une usine de première transformation.

Il a régulièrement **travaillé avec des sociétés forestières certifiées** FSC FM et CoC, avec des sociétés asiatiques ou locales, et a donc une vision assez complète des difficultés que l'on peut rencontrer chez les différents types d'opérateurs.

Il travaille depuis octobre 2020 chez TERE A en tant que chargé de projet forêt et environnement. Il est impliqué dans **mise en œuvre des plans d'aménagement forestiers, les certifications et audits de légalité ainsi que dans toutes les problématiques touchant à la gestion forestière en Afrique Centrale**. Dynamique et adaptable, ses expériences de terrain en font une personne opérationnelle et efficace.

**Yann PETRUCCI**

**Expert forestier**

Yann Petrucci intervient depuis 25 ans dans la **gestion des forêts tropicales** dans les 3 grands massifs forestiers. Il a une grande connaissance des **institutions forestières en Afrique centrale**, notamment au Congo où il intervient depuis 15 ans sur différentes thématiques dont l'élaboration du nouveau **code forestier** (Financement AFD) ainsi que des textes d'application de ce code forestier (Financement PFDE – travail en cours). Il est également intervenu spécifiquement sur l'analyse des procédures de contrôle ainsi que sur l'élaboration des procédures de contrôle des brigades forestières dans le cadre du PAGEF

Sa connaissance de l'ensemble des thématiques est complétée par sa capacité à **transmettre ses connaissances** comme il l'a fait dans le cadre des formations d'aménagement de l'ATIBT ou lors de ces activités d'appui aux administrations nationales sur des projets long terme (Cambodge, Cameroun, RCA...).

**Benoît DEMARQUEZ**

**Expert forestier**

Après plusieurs expériences en tant qu'**aménagiste forestier** (notamment pour CEB au Gabon avec l'élaboration du premier plan d'aménagement forestier développé par une société privée au Gabon), Benoît Demarquez a créé son bureau d'études au Gabon, TWE (Tropical Wood Environment), devenu TERE A en 2005. Au sein de TWE puis TERE A, B. Demarquez poursuit son expertise dans le domaine forestier, et a notamment supervisé les **programmes d'aménagement forestier de plus de deux millions d'hectares au Gabon** et près de 1,7 millions d'hectares en République du Congo, et accompagné ses clients dans la gestion des financements publics de la GTZ, du FFEM ou de l'AFD, dont ils étaient bénéficiaires.

La connaissance de la sous-région Afrique Centrale et de ses différentes institutions a amené Monsieur Demarquez à mener des missions **d'appui institutionnel**. Par ses nombreuses années d'expérience en aménagement forestier et plus de 10 ans passés au Gabon, Benoît Demarquez dispose d'une excellente connaissance de la filière forêt-bois gabonaise et de ses problématiques.

#### ◆ Volet industrie du bois

**Frédéric ANQUETIL**

**Expert industrie du bois**

Sa formation initiale d'affûteur-outilleur-régleur de machines à bois a amené Frédéric Anquetil, tout au long de sa carrière, à participer à la création et au démarrage d'ateliers de fabrication dans tous les secteurs de la filière bois. Ayant une excellente connaissance du matériau-bois, des techniques de transformation du bois, de l'ensemble des métiers et des acteurs de la filière bois, il préconise et participe à la mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration de la performance des entreprises.

Il collabore très régulièrement avec la société TEREА, dans le Bassin du Congo, sur des **études stratégiques de la filière bois**, de diagnostics d'entreprises, d'analyse de business-plan, de formations techniques, de **rédaction de textes règlementaires et de normes**, de mises au point de process de fabrication adaptés aux ressources locales, d'évaluation financière des actifs de scieries, de formation des fonctionnaires des administrations forestières, etc. Au cours des nombreuses missions réalisées au Gabon, au Cameroun et en République du Congo, il s'évertue à rechercher des réponses aux problématiques posées qui soient adaptées aux conditions locales et aux exigences du développement durable.

#### ◆ Volet juridique

**Philippe KARPE**

**Juriste spécialiste des problématiques forestières**

Expert senior international et Directeur de recherches avec plus de 20 ans d'expérience en droit et en politique publique, Philippe Karpe a apporté son appui technique et collaboré avec plusieurs institutions incluant les gouvernements, les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales, la société civile, les communautés locales et autochtones ainsi que le secteur privé (dont les entreprises forestières – concessions forestières).

Il bénéficie d'une **expertise acquise dans le domaine de la foresterie et des droits forestiers** (notamment la gestion durable des forêts, le bois-énergie, REDD+, FLEGT, certification forestière, foresterie communautaire, droits d'usage, ...).

Philippe Karpe a une expérience avérée dans les régions de l'Afrique centrale et de l'ouest, à Madagascar et en Guyane Française dans **l'élaboration de textes légaux et contractuels**, des normes techniques et dans le conseil technique dans le domaine juridique, social et anthropologique (dont l'identification et l'élaboration des contrats à mettre en place afin d'améliorer les conditions de mise en valeur des productions agricoles/forestières, etc.), dans le suivi-évaluation et l'élaboration de système de critères / indicateurs de suivi, et dans l'évaluation du coût de la réglementation.

Philippe Karpe a travaillé récemment sur la **révision du Code Forestier** en République du Congo et au Gabon, du Code de la faune en RCA. Il fait partie des experts en charge de l'élaboration des textes d'application du Code forestier au Congo.

*Note : pour chaque expert présenté, les CV sont disponibles sur demande.*

## 2. VOLET 2 : ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROCESSUS DE REVISION DU PROJET DE CODE FORESTIER GABONAIS

---

### 2.1. Contexte et approche

Après avoir présenté la note technique sur le projet de code forestier, un processus de révision sera enclenché, afin d'échanger avec le Ministère sur les différents volets du code. Il s'agira de participer aux réunions techniques auxquelles l'UFIGA sera conviée pour défendre les intérêts de la filière sur les volets liés à la gestion forestière, l'industrie du bois, les volets juridiques...

L'appui se fera soit en présentiel, soit via des visio-conférences, et s'étalera de manière perlée sur plusieurs mois.

Les experts seront mobilisés à la demande, selon les besoins de renfort technique demandés par l'UFIGA, et en fonction de la programmation des réunions qui sera proposée par le MEF.

### 2.1. Equipe proposée

L'équipe proposée sera la même que celle proposée pour l'analyse préliminaire du projet de code forestier (« volet 1 »).

Une enveloppe de 60 ho.jours est proposée, avec 3 déplacements possibles au Gabon, le reste en télétravail et par visio-conférence.

**Note : la durée d'expertise qu'il faudra mobiliser étant impossible à anticiper (durée et complexité des échanges inconnue), seuls les jours effectivement prestés seront facturés, sur base de feuilles de temps pour chacun des experts.**

### 3. VOLET 3 : ANALYSE DES ENJEUX DE L'ORDONNANCE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

---

Le gouvernement gabonais, sous l'égide du ministère des Eaux et Forêts, de la Mer, de l'Environnement chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres, a récemment adopté l'**ordonnance n°019/2021 du 13 septembre 2021 relative aux changements climatiques**.

Cette nouvelle ordonnance s'inscrit dans la continuité de la Loi Développement Durable de 2014 et se veut plus ambitieuse, avec la mise en place d'un véritable **marché du carbone national**, disposant d'une gouvernance et de règles propres, et prévoyant des dispositions comme la mise en place d'un système de quotas d'émissions et de fiscalité carbone.

Ces dispositions sont inédites dans les pays du Bassin du Congo mais aussi pour les opérateurs économiques gabonais, qui devront, s'ils émettent plus de 10 000 tCO<sub>2</sub>e/an, se conformer aux règles de cette nouvelle ordonnance.

L'ordonnance sur les changements climatiques soulève de nombreuses questions, liées à l'éligibilité des opérateurs, aux méthodologies de comptabilisation des émissions, à la propriété du carbone, aux types de marchés auxquels peuvent accéder les opérateurs hormis le marché intérieur, à la gouvernance, etc. Certains articles apparaissent contradictoires ou en tout cas, méritent d'être éclaircis, afin de permettre une compréhension des enjeux par l'ensemble des acteurs concernés.

L'analyse de l'ordonnance sur les changements climatiques permettra de :

- Comprendre les mécanismes liés au flux de carbone proposés dans l'ordonnance et les éventuels points bloquants ;
- Comprendre les enjeux de cette ordonnance pour le secteur privé forestier, le lien et les éventuelles contradictions entre l'ordonnance sur les changements climatiques et le projet de code forestier en ce qui concerne le carbone, en particulier avec le régime d'exploitation en Partage de production ;
- Sensibiliser les opérateurs et les aider à s'approprier l'ordonnance sur les changements climatiques.

A la demande de l'UFIGA, et en prévision d'une audition de l'UFIGA par les parlementaires, afin de recueillir la vision du secteur forestier sur cette ordonnance, TERE A a procédé à une analyse de l'ordonnance afin d'en faire ressortir les points d'attention, points à clarifier et éléments pouvant impacter le secteur.

---

*Livrable : analyse préliminaire de l'ordonnance*

---

L'équipe mobilisera une experte carbone forestier avec une bonne connaissance du Gabon : **Coline Seyller**

Un expert forestier, **Benoît Demarquez**, viendra compléter l'expertise proposée ci-dessus, notamment sur l'étape 2 (lien avec le code forestier).



**Coline SEYLLER**

Experte carbone forestier

Coline SEYLLER est titulaire d'un Master en économie du développement et d'un Master spécialisé en politiques agricoles. Elle dispose d'une expérience variée au sein d'organisations internationales (FAO, CIRAD) et de sociétés de conseil (ONF International, TERE A).

Durant ses 8 ans d'expérience, elle a contribué à plusieurs missions d'assistance technique sur les thématiques **REDD+, climat, finance carbone**. Elle a notamment participé à l'élaboration du Document de Programme de Réduction d'Emissions (ERPD) de la Côte d'Ivoire ou encore, en 2021, à la préparation de la deuxième **Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Gabon** impliquant des consultations approfondies avec les acteurs gabonais (institutions, société civile, secteur privé...). Elle s'intéresse aussi à la question de la **finance carbone dans le secteur forestier** : elle a ainsi réalisé une étude sur la faisabilité d'un mécanisme de certification carbone pour inciter les concessionnaires forestiers gabonais à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, et coordonne un projet au Pakistan visant à renforcer l'implication du secteur privé dans les mécanismes carbone forestiers.

## 4. CALENDRIER

L'ensemble de la mission se déroulera sur une durée de 11 mois (Décembre 2021 – octobre 2022), chaque volet ayant un calendrier spécifique.

	12/ 2021	01/ 2022	02/ 2022	03/ 2022	04/ 2022	05/ 2022	06/ 2022	07/ 2022	08/ 2022	09/ 2022	10/ 2022
<b>Volet 1</b> : analyse du projet de code forestier gabonais											
<b>Volet 2</b> : accompagnement révision code forestier											
<b>Volet 3</b> : analyse des enjeux de l'ordonnance sur les changements climatiques											